Déclaration sur Gaza

À la date du 27 février, 29 878 Palestiniens auraient été tués et 70 215 d'entre eux blessés, dont une grande majorité de femmes et d'enfants.

Sur les 2,2 millions d'habitants de Gaza, plus de 1,9 million de personnes ont été déplacées, dont beaucoup ont dû fuir à plusieurs reprises. Actuellement, 1,5 million de Palestiniens sont hébergés à Rafah, dont 610 000 enfants qui n'ont nulle part où aller.

Environ 378 écoles ont été détruites ou endommagées. Le ministère palestinien de l'Éducation a signalé la mort de plus de 4 327 étudiants, 231 enseignants et 94 professeurs. Les 12 universités de Gaza ont été bombardées et en grande partie détruites.

Des milliers d'enfants sont devenus orphelins et des centaines de milliers d'enfants ont désormais besoin d'un soutien en matière de santé mentale.

La CME a pris les résolutions suivantes :

Appeler à un cessez-le-feu immédiat à Gaza.
Exiger le rétablissement immédiat et total de l'accès à la nourriture, à
l'eau, à l'électricité et aux médicaments pour les citoyens de Gaza.
Insister auprès des donateurs pour qu'ils rétablissent d'urgence le
financement de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés
palestiniens (UNRWA).
Exiger de toutes les parties qu'elles adhèrent au principe selon lequel
les établissements d'enseignement doivent être un espace protégé
permettant aux étudiants d'apprendre et de réaliser leur potentiel,
même en temps de guerre.
Soutenir le droit des Palestiniens à retourner immédiatement dans le
nord de Gaza, en particulier pour les enfants et les jeunes qui doivent
retourner dans leurs écoles et collèges pour exercer leur droit à
l'éducation.

Autres résolutions

1. La CME doit envoyer une lettre au procureur de la Cour pénale internationale pour lui demander d'examiner, pleinement et rapidement, si des crimes de guerre et/ou des crimes contre l'humanité ont été commis pendant la guerre.

2. Entreprendre une consultation complète avec les organisations membres afin d'élaborer une réponse politique globale à la guerre à Gaza et à la reprise.

La CME décide d'inclure la situation à Gaza dans les ressources de l'Assemblée générale 2024.